



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 2 juin 2014, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2014-06-139

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 Indicateurs de gestion 2013
 - 3.6 Séance ordinaire du mois d'août 2014
 - 3.7 Augmentation de notre marge de crédit
 - 3.8 Avis de motion - Emprunt pour des travaux de voirie
 - 3.9 Budget de fonctionnement 2014 - Organismes municipaux et associations
 - 3.10 Golf des gens d'affaires - CLD et Chambre de commerce
 - 3.11 Tournoi de golf - 10e Édition Classique Laurier & Tommy Plourde
 - 3.12 Demande pour espace gratuit dans le Journal St-Hubert en Bref
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Entente intermunicipale en matière de prévention et de sécurité incendie
 - 4.2 Offre de services en gestion de la prévention - Ville de Rivière-du-Loup
 - 4.3 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
 - 4.4 Appel d'offres pour des travaux de voirie - Asphalte sur le chemin Taché Ouest et sur le 3e Rang Sud-du-Lac
 - 4.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal - Reddition de comptes 2013
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Travaux sur les abords de l'écluse - Autorisation de signatures
 - 5.2 Prolongement du réseau électrique sur le chemin des Érables
 - 5.3 Immeuble situé au 25 Principale Nord
 - 5.4 Appel d'offres pour la vidange des fosses septiques
 - 5.5 Jardin communautaire
 - 5.6 Cahier spécial mettant en vedette le territoire de la MRC
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Tarification pour les nouveaux terrains sportifs



- 6.3 Personnel pour le Camp de jour - Service des loisirs
- 6.4 Inauguration des terrains sportifs
- 6.5 Fête Nationale - Demande d'autorisation
- 6.6 Tournoi de balle familiale
- 6.7 Autorisation de dépenses - Camping municipal
- 6.8 Demande d'aide financière - Amélioration de nos infrastructures
7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités
 - 7.2 Formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités
 - 7.3 Rencontres pour les employés du garage
 - 7.4 Rencontre des élus et employés - 5 à 7
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2014-06-140

3.1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 MAI 2014**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014 soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. **RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. **PRÉSENTATION DE DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL**

- Monsieur Jacques Bélanger, directeur régional pour le Ministère de la Sécurité publique, nous informe qu'il a reçu notre rapport annuel d'activité en sécurité incendie 2013 ainsi que la résolution relative à son adoption par le Conseil. Ce rapport sera analysé avec attention conformément aux prescriptions du schéma qui s'applique sur notre territoire et les résultats nous seront communiqués avec célérité.
- Reçu du Groupement Forestier & Agricole Taché inc. leur programmation annuelle des travaux d'aménagement forestier qui seront réalisés sur les lots intra-municipaux de notre municipalité.
- Monsieur Yvan Tardif, directeur général de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, nous informe qu'en référence au document qu'il a reçu des ressources financières le 28 avril dernier, concernant les paramètres d'allocation des ressources 2014-2015, il est mentionné que l'École des Vieux-Moulins est nouvellement déclarée "école ciblée en milieux défavorisés". En conséquence, dans un milieu dit défavorisé, les ratios maximums sont modifiés comme suit :



- de 22 à 20 en 1^{re} année;
- de 24 à 20 en 2^e année;
- de 24 à 18 en 3^e et 4^e années;
- de 24 à 18 en 4^e et 5^e années;
- de 24 à 18 en 5^e et 6^e années.

De par cet ajustement, la Commission scolaire a dû créer un groupe de plus à cette organisation, soit cinq postes au primaire au lieu de quatre, et ce, pour l'année scolaire 2014-2015. Cette orientation permet de respecter la convention collective actuelle.

- Invitation à participer à la soirée des Méritas de la Fondation de l'école des Vieux-Moulins 2013-2014 qui se déroulera le vendredi 6 juin de 19 h à 20 h 30, à la salle Horizon de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.
- Invitation à participer à l'assemblée générale annuelle des membres de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Rivière-du-Loup qui aura lieu le mercredi 11 juin 2014 à 7 h 30 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup.
- Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent nous convie à sa 21^e assemblée générale annuelle qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014, de 16 h à 18 heures à Rimouski.
- Invitation à participer à l'assemblée générale annuelle de notre chambre de commerce qui aura lieu le mercredi 18 juin 2014 à l'Auberge de la Pointe, lors d'un déjeuner offert par la Chambre de 7 h 30 à 9 h.
- Le Comité IMPACT 2014 nous remercie de notre contribution financière à la réussite de leur projet qui a eu lieu le 30 avril dernier au Centre Premier Tech de Rivière-du-Loup.
- Reçu une lettre de démission de monsieur Éric Dumont, lieutenant au service incendie de notre municipalité. Monsieur Dumont quitte pour un nouvel emploi dans la région de Québec et son départ aura lieu le 22 juin 2014. Une lettre de remerciements lui sera transmise pour son excellent travail effectué et nous lui souhaitons la meilleure des chances dans son nouvel emploi.

2014-06-141

3.4. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de mai 2014, pour un total de 154 413,32 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois d'avril 2014 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 408-12 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'adm. et autres départements :	620.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	982.32 \$
c) Dépenses de loisirs :	83.00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 119 989,76 \$ tels qu'inscrits au registre des achats au 31 mai 2014, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu



D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites aux registres des achats du 31 mai 2014 au montant de 119 989.76 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 408-12.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.5. INDICATEURS DE GESTION 2013

Chaque membre du conseil a reçu une copie des Indicateurs de gestion 2013. Ce document sera transmis au MAMROT avant le 30 juin 2014.

2014-06-142

3.6. SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOUT 2014

ATTENDU que la séance ordinaire du mois d'aout est prévue le 11 aout 2014;

ATTENDU que peu avant cette période, la directrice générale et la directrice générale adjointe seront en vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la séance ordinaire du mois d'aout 2014 soit tenue le 18 aout au lieu du 11 aout 2014.

Un avis public sera affiché afin d'informer la population de ce changement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-143

3.7. AUGMENTATION DE NOTRE MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU que nous avons présentement une marge de crédit d'un montant de 200 000 \$ auprès de la Caisse populaire Desjardins de Viger pour nos opérations courantes;

ATTENDU que ce montant n'est pas suffisant pour couvrir certaines périodes et qu'il serait opportun d'augmenter cette marge afin d'être en mesure d'effectuer le paiement de nos factures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que demande soit faite auprès du Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent pour augmenter notre marge de crédit à 500 000 \$. La directrice générale est autorisée à signer les documents relatifs à cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



3.8. AVIS DE MOTION - EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Avis de motion est donné par madame Marie-Hélène Caron conseillère, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera adopté un règlement ayant pour but d'emprunter un montant de 250 000 \$ sur une période de dix (10) ans pour des travaux de voirie, plus spécifiquement pour des travaux d'asphaltage sur le chemin Taché Ouest ainsi que sur le 3e Rang Sud-du-Lac, sur une longueur totale d'environ 2 kilomètres.

2014-06-144

3.9. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014 - ORGANISMES MUNICIPAUX ET ASSOCIATIONS

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

1. Que la municipalité accepte de payer les montants suivants et ce, tel que décidé lors de l'élaboration du budget pour l'année 2014 :

- Comité Embellissement (02-39000-970) :	4 700.00 \$
- Subvention CDTE, volet 1 (02-62000-970) :	20 000.00 *(1)
- CDTE fonctionnement (02-62020-970) :	1 700.00
- Subvention CDTE, volet 2 (02-62010-970) :	2 500.00 *(2)
- Subvention CDTE, volet 3 (02-62040-970) :	2 500.00 *(2)
- Ass. Riverains lac Grande-Fourche (02-32000-970) :	6 580.00
- Bibliothèque municipale (02-70230-970) :	1 393.00
2. De payer un montant de 100 \$ à la Fabrique de St-Hubert relative à l'entente en rapport avec l'installation d'antennes sur le clocher (02.19000.339);
3. *(1) La remise à la CDTE des subventions dans le cadre du volet 1 du programme de subvention à la construction s'effectuera deux (2) fois par année, soit à la mi-avril et à la mi-octobre et les montants transmis ne devront pas être supérieurs aux demandes d'aide financière acceptées;
4. *(2) Par ailleurs, les montants de 2 500 \$ (volet 2 et volet 3) seront également transmis à la CDTE selon les demandes d'aide financière acceptées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-145

3.10. GOLF DES GENS D'AFFAIRES - CLD ET CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup nous invite à participer au Cyclo-Golf des gens d'affaires qui aura lieu le 4 juillet 2014 à Rivière-du-Loup. Le cout est de 130 \$/personne pour le golf et le souper, et de 45 \$/personne pour le souper seulement.

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la municipalité autorise le conseiller, monsieur Claude Boucher et la directrice générale, madame Sylvie Samson, à représenter la municipalité au Tournoi de golf des gens d'affaires qui se tiendra le 4 juillet prochain à Rivière-du-Loup. Les couts pour l'inscription qui sont de 130 \$ par participant seront payés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-06-146

3.11. TOURNOI DE GOLF - 10E ÉDITION CLASSIQUE LAURIER & TOMMY PLOURDE

Invitation à participer au tournoi de golf « 10e édition, Classique Laurier & Tommy Plourde », qui se tiendra au Club de golf de la Vallée du Témiscouata. Le cout pour la commandite est de 75 \$ plus 60 \$ par joueur, faisant un total de 315 \$ par équipe. Pour le souper seulement, le cout est de 23 \$.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

De payer un montant de 361 \$ afin de permettre à six (6) représentants de la municipalité à participer au tournoi de golf « 10e Édition, Classique Laurier & Tommy Plourde » qui se tiendra le samedi 2 aout 2014 au Club de golf « La Vallée du Témiscouata ». Quatre (4) représentants vont participer au golf et souper et deux (2) représentants seront présents au souper seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-147

3.12. DEMANDE POUR ESPACE GRATUIT DANS LE JOURNAL ST-HUBERT EN BREF

Correspondance de M. Philippe Lépicier et Mme Marie-Hélène Miousse propriétaires de la Pharmacie P. Lépicier et M.H. Miousse inc., nous demandant d'obtenir l'espace d'une page gratuite à chaque parution.

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

De refuser la demande des propriétaires de la Pharmacie P. Lépicier et M.H. Miousse inc., puisque leur entreprise n'est pas un organisme sans but lucratif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2014-06-148

4.1. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le 6 décembre 2010, la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a adopté une résolution pour la signature d'une entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie avec la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que la municipalité a procédé à l'évaluation de sa participation au service de prévention en sécurité incendie offert par la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que depuis le début de l'entente, nous avons déboursé un montant total de 45 881,00 \$ à la MRC de Rivière-du-Loup, ce montant exclut celui que nous avons versé pour la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger;

ATTENDU que lorsque nous établissons un parallèle entre les sommes versées en quotepart (45 881 \$) et les services reçus, nous considérons que nous avons versé un très gros montant pour les services rendus;

ATTENDU que cette entente se termine le 31 décembre 2014;



ATTENDU que pour mettre fin à l'entente, nous devons informer par résolution et par courrier recommandé, la Mandataire et les autres municipalités de notre intention d'y mettre fin, et ce, dans les six (6) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'informer la Municipalité Régionale de Comté de Rivière-du-Loup que nous ne désirons pas renouveler l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie qui se termine le 31 décembre 2014;

Que suite à la fin de l'année financière 2014 et de ses états financiers, que la MRC de Rivière-du-Loup nous rembourse le montant perçu en trop suivant les critères de l'article 8 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-149

4.2. OFFRE DE SERVICES EN GESTION DE LA PRÉVENTION - VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU que nous avons reçu une offre de services de la ville de Rivière-du-Loup pour la gestion de la prévention en sécurité incendie pour l'année 2015;

ATTENDU que nous sommes satisfaits de l'offre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que ce Conseil accepte l'offre qui nous est faite par le Service de la sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup pour les services en gestion de la prévention incendie pour l'année 2015, tel que mentionné dans leur document produit en avril 2014. Le cout pour l'année 2015 est de 11 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-150

4.3. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2014	Solde disponible
1	02 19000 526	Achat d'un système pour la sortie d'urgence de l'édifice municipal	850 \$	1 000 \$	464 \$
2	02 32000 322	Frêt et messagerie - voirie	75 \$	75 \$	75 \$
3	02 32000 517	Lignage de rues	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$
4	02 41200 322	Frêt et messagerie - pur. eau	248 \$	300 \$	248 \$



5	02 41300 521	Entr. et rép. réseaux eau	600 \$	9 000 \$	7 774 \$
6	02 41400 526	Ent. et rép. mach. outil. (achat 2 débordemètres)	2 300 \$	3 500 \$	3 479 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-151

4.4. APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE - ASPHALTE SUR LE CHEMIN TACHÉ OUEST ET SUR LE 3E RANG SUD-DU-LAC

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser la directrice générale à présenter sur le site SEAO et dans un journal régional, un appel d'offres pour des travaux d'asphalte, soit pour :

- des travaux de pulvérisation du pavage existant, mise en forme de la fondation avec les matériaux en place, pavage et réalisation des accotements avec les matériaux en place sur le chemin Taché Ouest, sur une longueur de 1 100 mètres par 6,7 mètres de largeur;
- des travaux de mise en forme de la fondation avec les matériaux en place, pavage, sur le 3e Rang du Sud-du-Lac, sur une longueur de 943 mètres par 6,7 mètres de largeur. Les accotements devront être réalisés avec le surplus de matériel en place.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10 h le 16 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-152

4.5. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - REDDITION DE COMPTES 2013

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 197 845 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2014-06-153

5.1. TRAVAUX SUR LES ABORDS DE L'ÉCLUSE - AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autorise le maire et la directrice générale à signer la demande du certificat d'autorisation dans le cadre du projet des travaux des abords de l'écluse ainsi que tous autres documents relatifs à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-154

5.2. PROLONGEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE SUR LE CHEMIN DES ÉRABLES

Reçu de Bell, un document nous informant que le cout à payer pour l'exécution de leur mandat dans le cadre des travaux de prolongement de la ligne électrique sur le chemin des Érables est fixé à 34 142.79 \$. Le représentant de Bell a informé la directrice générale que ce cout serait soustrait des couts estimés par Hydro-Québec. Par contre, la directrice générale a transmis un courriel à Hydro-Québec afin de s'assurer que le cout facturé de Bell était inclus dans l'estimation d'Hydro-Québec.

Le cout estimé que nous avons reçu d'Hydro-Québec pour les travaux était de 53 534 \$ et le montant prévu de notre contribution était de 47 734,00 \$, évaluation précise à plus ou moins 30 %. Selon les documents d'Hydro-Québec, le montant demandé par Bell ne serait pas inclus dans leur estimation.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout document relatif au prolongement de la ligne électrique sur la rue des Érables, soit avec Bell Aliant Comm. Reg. S.E.C. et Hydro-Québec.

Notre règlement d'emprunt pour la réalisation de ces travaux est de 75 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.3. IMMEUBLE SITUÉ AU 25 PRINCIPALE NORD

Cet item est reporté à une prochaine séance de ce Conseil.

2014-06-155

5.4. APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'autoriser la directrice générale à faire un appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des eaux usées provenant d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout.



L'appel d'offres sera publié sur le site SÉAO et dans un journal régional.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-156

5.5. PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE D'ÉNERFIN

CONSIDÉRANT le décret 1149-2013 du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2013-01 lancé le 18 décembre 2013 pour la production de 450 MW d'électricité produite à partir d'éoliennes de projets communautaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup est ciblée pour l'implantation d'un projet éolien communautaire de la compagnie Enerfin Québec inc.;

CONSIDÉRANT que le développement d'un projet communautaire requiert une acceptabilité sociale du milieu d'accueil;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité sociale de la population de la municipalité démontrée lors de la soirée d'information effectuée par Enerfin Québec inc. le 27 mai 2014 à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT qu'Enerfin Québec inc. a présenté une configuration du parc éolien qui tend à minimiser les impacts du projet;

CONSIDÉRANT que le projet éolien communautaire contribuerait au développement économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet présenté par l'entreprise Énerfin prends en compte les objectifs de respect de la population et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie le projet éolien communautaire d'Énerfin Québec Inc. présenté pour le bas-Saint-Laurent, plus spécifiquement sur le territoire des municipalités de Saint-Honoré et de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-157

5.6. JARDIN COMMUNAUTAIRE

Correspondance de madame Cynthia Houde, animatrice jardin pour la Corporation de développement communautaire du KRTB nous informant du projet communautaire de St-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

Quatre (4) personnes étaient présents à leur rencontre du 27 mai dernier et ces personnes seraient intéressées à débiter des jardins communautaires sur le terrain situé à l'arrière de l'édifice municipal.

Les personnes intéressées aimeraient obtenir une entente avec la municipalité leur permettant d'avoir accès à une partie du terrain et à l'eau de l'édifice. Pour cette année, les jardiniers auraient besoin d'un espace d'environ 22 pieds par 43 pieds pour la culture de plantes légumières. Cet espace permettrait d'avoir huit (8) parcelles de jardin de 10 pieds par 10 pieds disponibles pour la communauté. Dépendamment de leur budget, ils aimeraient pouvoir installer une aire de repos, un cabanon pour leurs outils et un baril d'eau. Ils aimeraient également développer des projets de jardinage avec le terrain de



jeux, l'école et la résidence pour personnes âgées. Tous ces projets restent à développer et pourraient se réaliser au fil des ans.

Le démarrage d'un jardin nécessite des coûts pour la préparation du sol ainsi que pour l'achat d'outils et de matériel, c'est pourquoi, ils nous demandent s'il serait possible de soutenir financièrement le projet de jardin communautaire de St-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe madame Cynthia Houde, animatrice jardin pour la Corporation de développement communautaire du KRTB que nous sommes en accord pour la réalisation d'un jardin communautaire sur le terrain situé à l'arrière de l'édifice municipal.

Nous sommes en accord pour fournir la machinerie pour préparer le terrain ainsi que pour l'achat de terre pour un montant 300 \$.

Les jardiniers devront nous transmettre un budget proforma, soit leur prévision pour l'année 2014 et les années suivantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-158

5.7. CAHIER SPÉCIAL METTANT EN VEDETTE LE TERRITOIRE DE LA MRC

Le 20 février dernier, était présenté au conseil de la MRC de Rivière-du-Loup, le projet de cahier spécial réalisé par Info Dimanche et mettant en vedette le territoire de la MRC. Dans le cadre de cette publication "prestige" qui sera distribuée dès janvier 2015 dans tous les foyers de notre territoire, les municipalités sont invitées à présenter leur milieu en s'offrant une page (1 200 \$) ou une demi-page (650 \$).

Un projet sera présenté au pacte rural afin qu'un montant soit accordé pour payer une partie des frais dédiés à la présentation de chaque municipalité. Sous réserve de l'approbation par le conseil de la MRC, un montant de 650 \$ serait remboursé aux municipalités, soit la valeur d'une demi-page. Si une municipalité désire acheter une demi-page ou une page complète, elle assumera le montant total plus les taxes et recevra un montant de 650 \$ par la MRC.

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe madame Mélanie Milot de la MRC de Rivière-du-Loup de notre intérêt à faire l'achat d'une (1) page pour le coût de 1 200 \$, conditionnellement à ce qu'on obtient une aide financière de 650 \$ du Pacte rural.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

2014-06-159

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions ainsi qu'une demande d'autorisation de dépenses.



Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

1. D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2014	Solde disponible
1	02 70150 601	Terrains de jeux: Salaire des moniteurs pour le terrain de jeux	3 800 \$	4 200 \$	4 200 \$
		CSST pour le Service des loisirs	253,62 \$		
2	02 70130 602	Fête Nationale : Jeux gonflables (entente avec Hockey mineur au début payait moitié-moitié et finalement vont payer 300\$ au lieu de 957,16\$, totale facture : 1914,33\$)	614 \$	2 500 \$	2 500 \$
4	02 70130 602	Fête nationale : Autoriser la dépense du Dj Raphaël Dumont au 24 juin. Un chèque sera fait pour la soirée et lui sera remis à la fin de son travail	350 \$	2 500 \$	2 500 \$

2. D'autoriser la directrice générale à faire le paiement de 253,62 \$ au Service des loisirs pour le paiement de la CSST et un chèque de 350 \$ à Raphaël Dumont pour la soirée du 24 juin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-160

6.2. TARIFICATION POUR LES NOUVEAUX TERRAINS SPORTIFS

Correspondance de monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs nous informant des couts suggérés par le Service des loisirs pour la location des terrains sportifs. Les voici :

- Laisser l'accès libre aux terrains sportifs gratuitement pour tous les citoyens. Par contre, il y aura une réglementation spécifique sur le mode d'utilisation et sur le temps de jeu, tels que :
 1. Accès gratuit aux terrains de tennis et de volleyball de plage, lorsque utilisés sans éclairage. Donc, il n'y aura pas de passe de saison;
 2. Un tarif de 10 \$ de l'heure sera exigé pour l'utilisation du terrain de tennis et de volleyball de plage lorsque utilisés avec éclairage;
 3. Temps de jeu d'une heure maximum et privilégier le jeu en double (2vs2);
 4. Si le Service des loisirs prévoit utiliser le ou les terrains sportifs, ils seront en priorité utilisés par le comité;
 5. Si une personne ou un organisme désire organiser un tournoi sur un ou l'autre des deux terrains (tennis et volleyball), le service de bar sera automatiquement desservi par le Service des loisirs.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu



Que le Conseil municipal accepte les suggestions du Service des loisirs pour la location des terrains sportifs tel que mentionné ci-haut. Par contre, les tarifs déjà établis par règlement pour les terrains de balle-molle et soccer demeurent inchangés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-161

6.3. PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR - SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'autoriser l'engagement des personnes suivantes pour le camp de jour affecté à notre Service des loisirs :

- Coordonnatrice : Jessica Brien (30 heures)
- Animateur : Raphaël Morin (30 heures)
- Animatrice : Élixa Ouellet (30 heures)
- Animatrice volet sportifs : Julie Caron (15 heures)
- Aides-accompagnatrices : Rébecca Gagné (15 heures)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-162

6.4. INAUGURATION DES TERRAINS SPORTIFS

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité accepte de déboursier une somme de 350 \$ pour le vin d'honneur qui sera offert lors de l'inauguration des terrains sportifs le 28 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-163

6.5. FÊTE NATIONALE - DEMANDE D'AUTORISATION

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser le Service des loisirs à faire des petits feux lors de la fête nationale qui se tiendra le 24 juin prochain, et ce, devant le centre des loisirs. De plus, les activités pourront se tenir jusqu'à 1 h le lendemain matin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-164

6.6. TOURNOI DE BALLE FAMILIALE

Correspondance du comité organisateur du Tournoi de balle familiale qui se tiendra du 27 au 29 juin 2014. En moyenne, douze (12) familles participent chaque année à cette activité et le but de cette activité est d'amasser des fonds pour les jeunes de notre municipalité.

Le comité demande que la municipalité leur prête gratuitement le terrain de balle pour cette fin de semaine.

Suite à une discussion,



Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'accepter la demande et que le terrain de balle soit prêté gratuitement pour le déroulement du Tournoi de balle familiale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-165

6.7. AUTORISATION DE DÉPENSES - CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

De mandater le gestionnaire municipal pour l'installation d'une station de pompage au camping municipal. Les travaux consistent à installer une station de pompage de 36 pouces de diamètre avec une trappe d'accès et l'installation des barres guide pour ne plus descendre dans la fosse qui s'avère très dangereuse pour les employés affectés à cette tâche.

L'autorisation de dépenses est fixée à un maximum de 12 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-06-166

6.8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AMÉLIORATION DE NOS INFRASTRUCTURES

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

De faire une demande d'aide financière à Développement économique Canada dans le cadre de leur nouveau programme "Initiative d'investissement local". Les travaux que nous voulons réaliser dans le cadre de ce programme sont la remise en état et l'amélioration de notre salle communautaire, tels que le changement des fenêtres, isolation de certains murs, remplacement de certaines armoires, de lavabos, etc.

La directrice générale est autorisée à présenter la demande et signer tout document relatif à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES

2014-06-167

7.1. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

1. D'autoriser monsieur Gilles Couture maire, à participer au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2014 au Centre des Congrès de Québec. Les frais d'inscription qui sont de 650 \$ plus taxes par participant ainsi que les frais de déplacement seront payés par la municipalité.



2. D'autoriser la directrice générale, le directeur des travaux publics et les membres du conseil à se rendre au « Salon Affaires municipales » qui se tiendra les 25 et 26 septembre 2014 dans le cadre du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités. L'autorisation est pour une journée seulement et la municipalité payera les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.2. FORMATION OFFERTE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Chaque membre du Conseil a reçu le document nous informant des formations offertes par la Fédération québécoise des municipalités.

7.3. RENCONTRE POUR LES EMPLOYÉS DU GARAGE

Le personnel du garage, soit messieurs Denis Santerre, Jacques Lagacé, Tony Malenfant, Régis Marquis et Gilles Ouellet, demandent l'autorisation de terminer leur journée de travail à 16 h au lieu de 17 h afin de leur permettre d'accepter l'invitation à une porte ouverte chez Macpek à Rivière-du-Loup.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'accepter leur demande, soit de ne pas diminuer leur rémunération pour l'heure à laquelle ils seront absents, leur permettant ainsi de participer à "la porte ouverte chez Macpek".

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.4. RENCONTRE DES ÉLUS ET EMPLOYÉS - 5 À 7

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'organiser un 5 à 7 pour les élus et employés de la municipalité le 5 juin 2014 au centre des loisirs. Les dépenses prévues pour cet événement sont estimées à 350 \$. Des hotdogs seront offerts, fruits, trempettes, breuvage, etc.

Les conjoints/tes et enfants des élus et employés sont également invités à cette fête.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1. REGROUPEMENT DES CAISSES DE VIGER ET DU PARC ET VILLERAY

Nous avons été informé qu'il y aura une assemblée générale extraordinaire de la Caisse populaire de Viger le lundi 9 juin 2014 à 20 h à l'Église de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup dont le seul sujet sera la fusion entre la Caisse populaire Desjardins de Viger et la Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray. Lors de cette assemblée, les membres de la Caisse pourront se prononcer sur le projet.

2014-06-168

2014-06-169

2014-06-170



Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup mandate madame Mélanie Leblond conseillère à représenter la municipalité lors de l'assemblée générale de la Caisse populaire Desjardins de Viger qui se tiendra le 9 juin 2014 à 20 h à l'Église de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2014-06-171

10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale